



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide Danseur

Province de Québec
District d'Abitibi
Municipalité de Rapide-Danseur

Séance ordinaire du conseil municipal de Rapide-Danseur, tenue le 4 mai 2015 à 19h30 à la salle municipale de Rapide-Danseur et à laquelle assiste le maire M. Alain Gagnon et les conseillers suivants :

M. Kim Bégin-Cossette	Conseiller	siège no 1
Mme Louise Bégin	Conseillère	siège no 3
M. François Cloutier	Conseiller	siège no 4
M. Donald Dubé	Conseiller	siège no 6

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Alain Gagnon. Assiste également à l'assemblée, Mme Darquise Bélanger directrice adjointe.

Absentes	Mme Lucie Bélanger	Conseillère	siège no 2
	Mme Denise Jolin	Conseillère	siège no 5

Présence d'un citoyen.

1. MOT DU MAIRE

Le maire souhaite la bienvenue au citoyen et aux membres du conseil.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 11 mars 2015, du 8 avril 2015 et du 22 avril 2015
4. États financiers mars 2015
 - 4.1 Dépôt du rapport trimestriel
5. Dépenses
6. Correspondances
 - 6.1 Lettre pour autoriser M. Larose à planter des arbres
 - 6.2 Accès à la propriété
 - 6.3 MRC sécurité incendie résolution
 - 6.4 Ville de Duparquet règlement décrétant l'annexion
 - 6.5 Offre de services-Études environnementales
 - 6.6 Emploi Été Canada
7. Période de questions
8. Comptabilité & employés
 - 8.1 Achat d'un gyrophare
 - 8.2 Avocate honoraires du 4 mars au 7 avril 1262,41\$
 - 8.3 Rencontre le 6 mai 2015 de 19h à 21h salle du conseil Ville de La Sarre
 - 8.4 Acceptation de la mise à jour du Plan de développement
 - 8.5 Pacte rural 2014-2019, 29 mai, 28 août et le 30 octobre 2015
 - 8.6 Amendements au Règlement qui fixe la rémunération des élus
 - 8.7 Fendoir pour réparation de chaussée
 - 8.8 Construction Filiatrault inc. paiement et chèque visé
 - 8.9 Deloitte présentation du Rapport financier 2014
 - 8.10 Déplacement pour aller chercher les arbres (Philippe)
 - 8.11 Début d'emploi du journalier
 - 8.12 Renouvellement contrat déchets et recyclage Ent. J.L.R.
 - 8.13 Go-Élan jeu pour enfants (subvention 1000\$ Hecla+golf Beattie)
 - 8.14 Achat d'un bureau
 - 8.15 Location de scie à chaîne et fendeuse
 - 8.16 Vérification des extincteurs
 - 8.17 Projet Balbuzard
 - 8.18 Projet demande de subvention : Amélioration Réseau Routier
 - 8.19 PIQM
9. Lots
 - 9.1 Nouvelle évaluation des lots épars pour vente
10. Chemins
 - 10.1 Appel d'offre pour les contrats de déneigement postés le 17 avril 2015 info
 - 10.2 Envoi des appels d'offres pour le pont P-00196 Côte-à-Griffard
 - 10.3 Ponceaux rang du détour et de la scierie
 - 10.4 Autorisation d'engraver un chemin privé
11. Dossiers en suspens
 - 11.1 Avis de motion du règlement système d'alarme
12. Divers
 - 12.1 Maison Unimodulaire
 - 12.2 SOCAN envoi du rapport du 1^{er} trimestre 2015
 - 12.3 Ouverture du Centre d'Art Abitibien
13. Varia
 - 13.1 Relais-école pour la vie 12 juin 2015 autorisation de passage
 - 13.2 ASAO santé Abitibi-Ouest inter-village rencontre d'échange
 - 13.3 Logo de la municipalité
 - 13.4 Différents comités médias-poste
14. Dates prochaines réunion
 - Séance du conseil 3 juin 2015 19h30
 - Extra-ordinaire avec comptable 14 mai 19 h
 - Discussion centre d'Art 14 mai
 - Séance de travail 25 mai 19 h
 - TIECQ 11 mai 9 h.
15. Période de questions
16. Fermeture de l'assemblée



2015-05-108
No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide Danseur

IL EST PROPOSÉ par M. Kim Bégin - Cossette, appuyé par M. Donald Dubé et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE l'ordre du jour est accepté tel que présenté par le maire;

ADOPTÉ.

3. Lecture et adoption des procès-verbaux du 11 mars, 8 et 22 avril 2015

2015-05-109

IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier, appuyé par Mme Louise Bégin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE les procès-verbaux du 11 mars, 8 avril ainsi que du 22 avril 2015 soient acceptés tels que présentés;

ADOPTÉ.

4. États financiers mars 2015

Des revenus de 175 467.05\$ et des dépenses de 32 416.11\$ ont été enregistrés pour mars 2015 pour un solde au livre au 31 mars 2015 de 343 788.85\$.

4.1 Dépôt du rapport trimestriel

Dépôt du rapport financier trimestriel au Conseil.

5. Dépenses

2015-05-110

IL EST PROPOSÉ par Mme Louise Bégin, appuyé par M. Donald Dubé et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE le conseil municipal de Rapide-Danseur autorise, pour la période du 1er avril au 30 avril 2015, les dépenses suivantes :

les salaires des employés :	4 266.45\$
la rémunération des élus :	1 650.73\$,
les dépenses faites par paiements préautorisés :	2 807.16\$,
les dépenses de mars à payer en avril	3 595.47\$

le tout représentant un total de 12 319.81\$ la directrice générale adjointe/secrétaire-trésorière certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les dépenses ci-haut mentionnées.

ADOPTÉ.

6. Correspondances

6.1 Lettre pour autoriser M. Larose à planter des arbres

ATTENDU QU' un citoyen a demandé l'autorisation de la municipalité pour planter des arbres en face du 260, chemin des Sittelles;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par M. Kim Bégin-Cossette, appuyé par Mme Louise Bégin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE la municipalité est favorable à autoriser M. Larose à planter des arbres en face du 260, chemin des Sittelles;

ADOPTÉ.

6.2 Accès à la propriété

ATTENDU QU' une citoyenne, Mme Ginette Rondeau, a demandé un montant pour le programme d'accès à la propriété pour sa construction de résidence neuve fait à l'automne 2014;



Procès-verbal de la Municipalité de Rapide Danseur

No de résolution
2015-05-112

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par M. Donald Dubé, appuyé par Mme Louise Bégin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

D' accorder un montant de 500 \$ à Mme Ginette Rondeau pour le programme d'accès à la propriété au 89, ch. Des Chardonnerais;

ADOPTÉ.

6.3 MRC Sécurité incendie résolution

Autorisation au coordonnateur en sécurité incendie de la MRC de l'Abitibi-Ouest

ATTENDU QUE le schéma de couverture de risques de la MRC d'Abitibi-Ouest;

ATTENDU QUE la Loi sur la sécurité incendie (LRQ, chap. S-3.4) prévoit que :

Art. 13 : *«Les municipalités locales doivent fournir à l'autorité régionale les informations nécessaires à l'élaboration du schéma...»*

Art. 34 : *«Toute municipalité locale sur le territoire de laquelle est survenu un incendie doit communiquer au ministre, au plus tard le 31 mars de l'année qui suit l'incendie, la date, l'heure et le lieu de survenance de l'incendie, la nature des préjudices, l'évaluation des dommages causés et, s'ils sont connus, le point d'origine, les causes probables et les circonstances immédiates de l'incendie que sont, entre autres, les caractéristiques de l'immeuble ou des biens endommagés et le déroulement des événements.»*

ATTENDU QUE le ministère de la Sécurité Publique compile les informations transmises par les autorités locales dans une banque de données informatiques;

ATTENDU QUE la MRC d'Abitibi-Ouest a procédé à l'embauche d'un coordonnateur en sécurité incendie.

EN CONSÉQUENCE,

2015-05-113

IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier, appuyé par M. Kim Bégin-Cossette et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE le Conseil municipal de Rapide-Danseur autorise le coordonnateur en sécurité incendie de la MRC de l'Abitibi-Ouest à accéder aux déclarations incendie du ministère de la Sécurité publique produites par le Service de sécurité incendie de la municipalité;

ADOPTÉ.

6.4 Ville de Duparquet règlement décrétant l'annexion (résolution contre)

ATTENDU QUE la ville de Duparquet a déposé un règlement décrétant l'annexion d'une partie du territoire de la municipalité de Rapide-Danseur à la ville de Duparquet *Règlement no 01-2015*;

2015-05-114

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Mme Louise Bégin, appuyé par M. Kim Bégin-Cossette et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE la municipalité de Rapide-Danseur est **CONTRE** le règlement décrétant l'annexion d'une partie du territoire de la municipalité de Rapide-Danseur à la ville de Duparquet *Règlement no 01-2015*;

ADOPTÉ.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide Danseur

6.5 Offre de services-Études environnementales

Information remise au Conseil.

6.6 Informations Emploi Été Canada

ATTENDU QU' une demande a été déposée à Emploi d'été Canada dans le but d'avoir un emploi étudiant ;

ATTENDU QUE la réponse du gouvernement du Canada a été négative, faute de budget dans notre circonscription;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par M. Donald Dubé, appuyé par Mme Louise Bégin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE la municipalité ne procédera pas à l'embauche d'un étudiant cet été puisque le gouvernement ne peut accorder de fonds dans le cadre d'Emplois d'été Canada;

ADOPTÉ.

6.6 Lettre de M. Duval

À SUIVRE.

7. Période de questions

8. Comptabilité & employés

8.1 Achat d'un gyrophare

IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier, appuyé par M. Donald Dubé et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE le journalier, M. Cossette, est autorisé à acheter un gyrophare au coût de 298.88\$ chez Pièces d'Autos & Industrielles Gaétan Fluet inc.;

ADOPTÉ.

8.2 Avocate honoraires du 4 mars au 7 avril 1262.41 \$

ATTENDU QUE la firme Cain Lamarre Casgrain et Wells nous ont fait parvenir une facture concernant la rétrocession du lot 36 rang 7 canton Hébécourt;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Mme Louise Bégin, appuyé par M. Kim Bégin-Cossette et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE la facture de la firme Cain Lamarre Casgrain et Wells concernant la rétrocession du lot 36, rang 7 canton Hébécourt, pour la période du 4 mars au 7 avril, au montant de 1 262.41\$ soit payée;

ADOPTÉ.

8.3 Rencontre le 6 mai 2015 de 19h à 21h salle du conseil Ville de La Sarre

ATTENDU QU' il y aura une rencontre d'information le mercredi 6 mai 2015 à 19 h à la salle du conseil de la Ville de La Sarre organisée par le Commissaire au Lobbyisme du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par M. Donald Dubé, appuyé par Mme Louise Bégin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

2015-05-115

2015-05-116

2015-05-117

2015-05-118



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide Danseur

QUE tous les conseillers sont invités, le maire ainsi que la directrice générale adjointe à y assister et que les frais de déplacements soient payés;

ADOPTÉ.

8.4 Acceptation de la mise à jour du Plan de développement

ATTENDU QUE le Plan de développement de la municipalité de Rapide-Danseur a été mis à jour en tenant compte de l'état des réalisations qui ont déjà été effectuées;

EN CONSÉQUENCE

2015-05-119

IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier, appuyé par M. Donald Dubé et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

D' accepter la mise à jour du Plan 2015-2020 telle que présenté;

ADOPTÉ.

8.5 Pacte rural 2014-2019, 29 mai, 28 août et le 30 octobre 2015

ATTENDU QUE la réalisation du Pacte rural 2014-2019 est en cours sur le territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest;

ATTENDU QUE la commission de la ruralité invite les organismes à déposer leurs projets au plus tard à 16 h le 29 mai 2015, le 28 août 2015 et le 30 octobre 2015;

EN CONSÉQUENCE,

2015-05-120

IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier, appuyé par Mme Louise Bégin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

D' autoriser le dépôt d'un projet dans le cadre du Pacte rural 2014-2019 et de prioriser la toiture du presbytère dans ce projet;

QUE si le projet dépasse le coût estimé de 30 000\$ en 2015, et que des fonds dans le cadre du pacte rural sont disponibles en 2016, ils serviraient à compléter le manque à gagner en 2015;

QUE Mme Darquise Bélanger soit autorisée à signer les documents attachés à ce projet;

ADOPTÉ.

8.6 Amendements au Règlement qui fixe la rémunération des élus

AVIS DE MOTION est donné par Mme Louise Bégin qu'un règlement sera adopté dans les prochains mois qui fixera la rémunération des élus.

8.7 Fondoir pour réparer la chaussée

ATTENDU QUE la municipalité veut réparer les fissures sur la chaussée asphaltée de son réseau routier;

EN CONSÉQUENCE,

2015-05-121

IL EST PROPOSÉ par M. Donald Dubé, appuyé par M. François Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE nous autorisons l'achat d'un fondoir au montant de 1 650.00\$ chez les Industries McAsphalt Itée de Sherbrooke;

ADOPTÉ.



No de résolution
ou annulation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide Danseur

8.8 Construction Filiatrault inc. paiement et chèque visé

ATTENDU QUE nous avons reçu la facture de Construction Filiatrault inc. pour le renforcement du jubé de l'église au montant de 44 811.77\$;

ATTENDU QUE pour obtenir la subvention du Patrimoine religieux du Québec, nous devons avoir payé cette facture en entier et envoyer la preuve d'encaissement du chèque;

EN CONSÉQUENCE,

2015-05-122 IL EST PROPOSÉ par M. Kim Bégin-Cossette, appuyé par M. Donald Dubé et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE le paiement de la facture, à Construction Filiatrault au montant de 44 811.77\$ soit payé en entier;

QUE la preuve d'encaissement de ledit paiement soit acheminé au Conseil patrimoine religieux du Québec dans les meilleurs délais;

ADOPTÉ.

8.9 Deloitte présentation du Rapport financier 2014

2015-05-123 IL EST PROPOSÉ par Mme Louise Bégin, appuyé par M. François Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE la séance extraordinaire pour la présentation du Rapport financier 2014 de la firme comptable Deloitte aura lieu le jeudi 14 mai 2015 à 19 h au centre municipal;

QU' un avis soit affiché aux 3 endroits définis de la municipalité pour les affichages;

ADOPTÉ.

8.10 Déplacement pour aller chercher les arbres (Philippe)

Il est entendu que pour cette année, ce soit M. Kim Bégin-Cossette qui ira chercher les arbres pour la distribution du 23 mai 2015 à Barraute.

8.11 Début d'emploi du journalier

ATTENDU QUE certains travaux sont à faire à la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

2015-05-124 IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier, appuyé par M. Donald Dubé et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE notre journalier, M. Réal Cossette, recommence à travailler à partir du 4 mai 2015 sur une base d'heures variables selon les travaux à exécuter;

ADOPTÉ.

8.12 Renouvellement du contrat déchets et recyclage Ent. J.L.R.

ATTENDU QUE le contrat de déchets et recyclage est à renouveler en date du 1^{er} août 2015 et que les Entreprises J.L.R. inc. soit la seule en région à offrir ces services;

ATTENDU QUE après une discussion téléphonique avec M. Lecours, le tarif sera sensiblement le même pour les 3 prochaines années;

EN CONSÉQUENCE,

2015-05-125 IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier, appuyé par Mme Louise Bégin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide Danseur

QUE le contrat soit renouvelé avec les Entreprises J.L.R. pour les trois prochaines années, soit du 1^{er} août 2015 au 31 décembre 2018;

QUE le maire, M. Alain Gagnon soit autorisé à signer ledit contrat;

ADOPTÉ.

8.13 Go-Élan jeu pour enfants (subvention 1000\$ Hecla+golf Beattie)

ATTENDU QUE la municipalité avait reçu un don de 1 000\$ de Hecla Québec et du golf Beattie de La Sarre à l'été 2014 pour divers projets sports et loisirs;

ATTENDU QUE la municipalité a fait l'acquisition d'un jeu sur ressort avec ce montant;

ATTENDU QUE nous avons reçu la facture de Go élan au montant de 1 110.66\$;

EN CONSÉQUENCE,

2015-05-126

IL EST PROPOSÉ par Mme Louise Bégin, appuyé par M. Kim Bégin-Cossette et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE nous procédions au règlement de la facture à Go Élan au montant total de 1 110.66\$ et que la municipalité assume le montant supplémentaire de 110.66\$;

ADOPTÉ.

8.14 Achat d'un bureau

2015-05-127

IL EST PROPOSÉ par M. Donald Dubé, appuyé par M. Kim Bégin-Cossette et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE la directrice générale adjointe Mme Bélanger est autorisée à acheter un bureau de travail au coût de 1 070.41\$ chez Buro Concept;

ADOPTÉ.

8.15 Location de scie à chaîne et fendeuse

ATTENDU QUE la municipalité ne possède pas de scie à chaîne ni de fendeuse pour faire son bois de chauffage pour l'hiver;

EN CONSÉQUENCE,

2015-05-128

IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier, appuyé par M. Donald Dubé et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE la municipalité allouera un montant forfaitaire de 10 \$/ jour à M. Cossette pour l'utilisation de sa scie à chaîne personnelle ainsi que le carburant et l'huile nécessaire au bon fonctionnement de l'équipement;

ADOPTÉ.

8.16 Vérification des extincteurs

ATTENDU QUE les extincteurs doivent être vérifiés annuellement pour le bon fonctionnement en cas d'incendie selon les exigences d'assurabilité;

EN CONSÉQUENCE,

2015-05-129

IL EST PROPOSÉ par M. Kim Bégin-Cossette, appuyé par Mme Louise Bégin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE M. Claude Gauthier représentant l'entreprise Clyvextco procède à la vérification annuelle des extincteurs et ce, pour les années futures également;

ADOPTÉ.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide Danseur

8.17 Projet spécial Gendron sur 3 ans (Balbuzard)

ATTENDU QUE la municipalité ait à municipaliser le chemin Balbuzard et le rendre conforme aux normes du Ministère des transports ainsi que d'y installer une borne sèche à incendie;

ATTENDU QUE le chemin mène à la forêt de recherche et d'enseignement de l'UQAT est très utilisé;

ATTENDU QUE la municipalité fait la demande pour un projet spécial au ministre M. François Gendron dans le but d'obtenir une subvention;

ATTENDU QUE le coût du projet est estimé à 120 000 \$;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par M. Donald Dubé, appuyé par Mme Louise Bégin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QU' une demande projet spécial de subvention soit faite au député M. François Gendron dans le but de rendre conforme le chemin Balbuzard ainsi qu'une borne sèche à incendie puisque ce chemin mène à la forêt de recherche et d'enseignement de l'UQAT;

ADOPTÉ.

8.18 Projet demande de subvention pour amélioration du réseau routier

ATTENDU QUE les demandes pour le programme d'amélioration du réseau routier doivent être envoyées au bureau de M. François Gendron au plus tard le 22 mai prochain;

ATTENDU QUE nous avons certains travaux à exécuter dans nos chemins qui pourraient profiter de cette subvention;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier, appuyé par M. Kim Bégin-Cossette et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QU' une demande à notre député M. François Gendron soit présenté pour des travaux sur notre réseau routier pour un montant de 20 000\$ admissibles au programme d'amélioration du réseau routier;

ADOPTÉ.

8.19 PIQM

ATTENDU QUE la municipalité peut déposer une demande dans le cadre du PIQM (programme d'infrastructures Québec-Municipalités) dans le but d'améliorer nos infrastructures;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Mme Louise Bégin, appuyé par M. François Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QU' une demande soit faite dans le cadre du PIQM (programme d'infrastructures Québec-Municipalités) pour faire : la réparation des toitures du centre municipal, du presbytère de la municipalité, changer les cabinets de toilettes défectueuses, fenestration du centre, chauffage au bureau municipal, installation d'une toilette extérieure accessible au public en tout temps;

ADOPTÉ

2015-05-130

2015-05-131

2015-05-132



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide Danseur

9. Lots

9.1 Nouvelle évaluation des lots épars pour vente

À SUIVRE.

10. Chemins

10.1 Appel d'offre pour les contrats de déneigements postés le 17 avril 2015 info

Les soumissions seront ouvertes le mardi 19 mai à 16 h 15 au bureau municipal de Rapide-Danseur.

10.2 Envoi des appels d'offre pour le pont P-00196 Côte-à-Greffard

ATTENDU QUE le pontage sur le chemin Côte-à-Greffard P-00196 est à refaire;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par M. Donald Dubé, appuyé par M. Kim Bégin-Cossette et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE des appels d'offres soient envoyés à différents contracteurs;

QUE les soumissions reçues seront ouvertes le jeudi 28 mai à 16 h 15 et une décision finale sera rendue par le conseil lors de la séance régulière du 3 juin 2015 à 19 h 30;

ADOPTÉ.

10.3 Ponceaux rang du Détour et de la Scierie

À SUIVRE.

10.4 Autorisation d'enrocher un chemin privé

ATTENDU QUE Mme Louiselle Labbé et M. Ghislain Gilbert ont demandé une autorisation d'enrocher leur chemin privé, au 35 chemin Aubé;

ATTENDU QUE la municipalité doit émettre un permis pour que les différents ministères (MDDELCC, MERN) étudient la demande de Mme Labbé et M. Gilbert car ils doivent obtenir l'autorisation d'effectuer ces travaux par chacun d'eux;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier, appuyé par M. Donald Dubé et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE l'inspecteur M. Dupuis émette un permis à Mme Labbé et M. Gilbert avec la mention conditionnelle à l'autorisation écrite des différents ministères que Mme Labbé et M. Gilbert peuvent procéder à l'enrochement de leur chemin situé au 35, chemin Aubé;

QUE s'ils n'obtiennent pas l'autorisation des différents ministères, le permis émis deviendra invalide;

ADOPTÉ.

11. Dossiers en suspend

AVIS DE MOTION est donné par M. Donald Dubé qu'un règlement sera adopté dans les prochains mois qui fixera la rémunération des élus.

2015-05-133

2015-05-134



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide Danseur

12. Divers

12.1 Maison unimodulaire

ATTENDU QU' un résident a demandé si le règlement permettait l'installation d'une maison unimodulaire sur son terrain, au 808, Route 388;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par M. Donald Dubé, appuyé par Mme Louise Bégin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QU' aucun règlement interdit l'installation d'une maison unimodulaire sur ce terrain;

QUE le bâtiment déjà présent doit être enlevé avant l'installation de la nouvelle maison;

ADOPTÉ.

12.2 SOCAN envoi du rapport du 1^{er} trimestre 2015

ATTENDU QUE nous devons envoyer notre rapport à la SOCAN;

ATTENDU QUE nous n'avons rien à déclarer;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par Mme Louise Bégin, appuyé par M. Donald Dubé et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE Mme Darquise Bélanger soit autorisée à envoyer le rapport à zéro pour le deuxième trimestre à SOCAN ainsi que pour tout autre rapport qui sera à zéro pour les deux prochains trimestres;

ADOPTÉ.

12.3 Ouverture du Centre d'Art Abitibien

Une rencontre est prévue le 14 mai prochain pour discuter de l'éventuelle ouverture du Centre d'Art Abitibien à l'été 2015 avec le Centre d'Art, l'Atelier Touche-à-Tout et le Centre de dépannage de Rapide-Danseur.

À SUIVRE.

13. Varia

13.1 Relais-école pour la vie 12 juin 2015, autorisation de passage

ATTENDU QUE le Relais-école pour la vie a demandé à la municipalité l'autorisation de circuler sur notre territoire le 12 juin 2015 dans le but d'amasser des dons pour la recherche sur le cancer;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ Mme Louise Bégin, appuyé par M. François Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE le conseil municipal autorise le Relais-école pour la vie à circuler sur notre territoire le 12 juin 2015;

ADOPTÉ.

13.2 ASAO santé Abitibi-Ouest inter-village rencontre d'échange

ATTENDU QUE ASAO santé Abitibi-Ouest planifie une rencontre d'échange inter-village le 8 juin 2015 à la ville de Duparquet;

2015-05-135

2015-05-136

2015-05-137



Procès-verbal de la Municipalité de Rapide Danseur

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ M. François Cloutier, appuyé par M. Kim Bégin-Cossette et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QU' une personne représentant la municipalité y soit présente (à déterminer) et que les frais de déplacement soient remboursés;

ADOPTÉ.

13.3 Logo de la municipalité

ATTENDU QUE la municipalité a acheté un camion;

ATTENDU QUE le conseil désire letterer le camion avec le logo ainsi que la mention Municipalité de Rapide-Danseur;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ M. François Cloutier, appuyé par M. Donald Dubé et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE Mme Darquise Bélanger, directrice-adjointe soit autorisé à prendre entente avec Top Lettrage pour faire letterer le camion;

ADOPTÉ.

13.4 Médias postes

ATTENDU QUE les différents comités de la municipalité manquent de bénévoles pour en faire partie;

ATTENDU QUE lesdits comités sont appelés à disparaître si les citoyens ne sont pas intéressés à s'y impliquer;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par Mme Louise Bégin, appuyé par M. François Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QU' un média poste soit envoyé dans les domiciles pour solliciter la population à s'impliquer;

ADOPTÉ.

14. Dates prochaines réunion

- ✦ TECQ lundi le 11 mai
- ✦ Séance extraordinaire avec la comptable, jeudi le 14 mai à 19 h
- ✦ Discussion avec le centre d' Art le 14 mai 2015 après la séance
- ✦ Séance de travail 25 mai 2015 à 19 h
- ✦ Séance du conseil 3 juin 2015 19 h 30

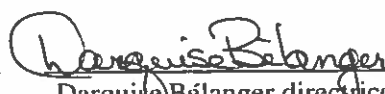
15. Période de questions

16. Fermeture de la séance

Mme Louise Bégin propose la levée de la séance. Il est 21h40.

Accepté à l'unanimité.


Alain Gagnon, maire


Darquise Bélanger directrice adj.